



PROCES VERBAL

COMMISSION SPORTIVE JEUNES

PV N°75 CSJ/15

REUNION DU 30 NOVEMBRE 2022

Présents : MM. AZZOUN F – DA SILVA S. – FAVELIER R. – CHEVANNE T.

1 - JEUNES GARCONS

DATES BUTOIRS

La date butoir pour jouer tous les matchs en retard de U18 à U13 - U15 Féminines - U13 Féminines est Mercredi 14 Décembre 2022.

Les feuilles de matchs et les feuilles de défis jonglages devront être envoyées au secrétariat du District **IMPERATIVEMENT** pour le Jeudi 16 Décembre 2022.

La Commission homologuera match perdu 0pt à chaque club pour les matchs non joués

Les feuilles de défis non reçues au Jeudi 16/12/2022 ne seront pas prises en compte et le club recevant aura moins 1 point

À compter du 16/11/2022, les clubs sont tenus d'utiliser la nouvelle feuille de défis jonglages disponible sur le site du District. Ceci concerne la nouvelle méthode de calcul. Ce n'est plus des croix mais le total des jongles par équipe. (Nouveau règlement)

INTER-SECTEUR

La commission valide les montées en INTER-SECTEUR 2^{ème} phase.

U18 D1 : 3 accessions en INTER-SECTEUR.

U15 D1 : 3 accessions en INTER-SECTEUR.

U13 D1 : 4 accessions en INTER-SECTEUR, et 2 qualifiés (le 3^{ème} de chaque poule) au plateau qualificatif aux INTER-SECTEUR U13 qui aura lieu le 10/12/2022 au centre technique – Astragale à Dijon

ACCESSIONS DE D2 EN D1

U18 D2 : le 1^{er} de chaque groupe.

U15 D2 : le 1^{er} de chaque groupe.

U13 D2 : le 1^{er} de chaque groupe et le meilleurs 2^{ème} pour faire 2 groupes de 9 en 2^{ème} phase.

ACSESSIONS DE D3 EN D2

U18 D3 : les 3^{er}.

U15 D3 : le 1^{er} de chaque groupe et le meilleurs 2^{ème} pour faire 2 groupes de 10 en 2^{ème} phase.

U13 D3 : le 1^{er} de chaque groupe.

1-2 FORFAIT

Match U13 D2 25212664 F.C.M.P.L. - A.S.P.T.T. 3du 3/12/2022

Forfait déclaré de FC MPL

En conséquence, la CSJ donne match perdu par forfait 0-3, -1pt à FC MPL pour en porter le bénéfice à ASPTT 3

Amende de 50€ à FC MPL.

1.3 CHANGEMENTS DE DATES ET /OU HORAIRES

Après le 01-10-2022, la Commission sportive jeunes appliquera des amendes.

Changement d'horaire ou date de 6 à 12 jours avant le match U18 D1 – U18 D2 - U15 D1 – U15 D2 - U13 D1 - U13 D2 (Sauf NIVEAU D3) -> 15 €.

Changement d'horaire ou date de moins de 6 jours avant le match U18 D1 – U18 D2 - U15 D1 – U15 D2 - U13 D1 - U13 D2 (Sauf NIVEAU D3) ->20 €

La Commission informe les clubs que toutes les demandes de changement d'horaire, date et terrain doivent être faites par le biais du module prévu dans Footclubs dans les délais impartis.

Modification : A compter de ce jour, vous avez jusqu'au Lundi minuit pour faire votre demande et obtenir l'accord du club adverse via Footclubs.

La commission se réserve le droit de refuser la demande de changement de date et/ou horaire si elle est hors délais et pas en bonne et due forme

Toute modification d'horaire ou de terrain pourra être sollicitée, exceptionnellement, via l'adresse officielle électronique du club avec l'accord écrit du club adverse.

Vous devrez indiquer, obligatoirement, N° de la rencontre – équipes en présence – date afin de faciliter le traitement de la demande.

La commission, en possession de l'accord des clubs, modifie les rencontres suivantes, soit :

25137396 U18 D2 - A CHEMINOTS DIJON US 2 - GRESILLES F.C 1 du 4/12/2022 se jouera le 3/12/2022 à 18h30.

25204127 U18 D3 A ENT LACANCHE - FAUVERNEY du 3/12/2022 se jouera à 18h00 à POUILLY EN AUXOIS.

24912986 U15 D1 MARSANNAY 1 - FONTAINE D'OUICHE AS 2 du 10/12/2022 se jouera à 14h.

24912784 U15 D1 DFCO F 2 - CHEVIGNY ST SAUVEUR 1 du 10/12/2022 se jouera à 17h30.

25137567 U15 D2 – A FONTAINE LES DIJON F 2 - CHATILLON COLOMBINE 1 du 3/12/2022 se jouera le 4/12/2022 à 10h30.

25137650 U15 D2 A FCNCS – MVF du 03/12/22 se jouera à 16h.

25212772 U13 D2 – B CHENOVE – IS SELONGEY 2 du 3/12/2022 se jouera à 10h30.

25210438 U13 D2 A FCNCS – FONTAINE 2 du 03/12/22 se jouera à 14h.

25212705 U13 D3 – E EF VILLAGES – DAIX F 4 du 8/10/22 se jouera le 7/12/2022.

25211570 U13 D3 – C TILLES F.C. 2 - F.C. MAGNY S/TILLE 1 du 3/12/2022 se jouera à 13h30 - VAROIS - STADE JULIEN DUBOIS.

25210060 U13 D3 B USCD 4 – SOMBERNON du 03/12/22 se jouera à 14h30.

25211570 U13 D3 C TILLES FC 2 – MAGNY/TILLE du 03/12/22 se jouera à 13h30 à Varois sur synthétiques.

La Commission n'ayant plus de date disponible pour remettre les matchs encore non joués, les clubs doivent se mettre d'accord pour fixer une date en semaine. Sous huitaine.

25211073 U13 D3 – B FCNCS 2 – ST JEAN DE LOSNE du 8/10/2022

1.4 COURRIERS

DE ST JEAN DE LOSNE : informant son tournoi D. GAMELON les 17 - 18 Décembre et demandant à ne pas avoir de match ce week-end. Pris note

II. CHAMPIONNATS FEMININES

2.1 CHANGEMENTS DE DATES ET /OU HORAIRES

Après le 01-10-2022, la Commission sportive jeunes appliquera des amendes.

Changement d'horaire ou date de 6 à 12 jours avant le match U18 D1 – U18 D2 - U15 D1 – U15 D2 - U13 D1 - U13 D2 (Sauf NIVEAU D3) -> 15 €.

Changement d'horaire ou date de moins de 6 jours avant le match U18 D1 – U18 D2 - U15 D1 – U15

La Commission informe les clubs que toutes les demandes de changement d'horaire, date et terrain doivent être faites par le biais du module prévu dans Footclubs dans les délais impartis.

Modification : A compter de ce jour, vous avez jusqu'au Lundi minuit pour faire votre demande et obtenir l'accord du club adverse via footclub.

La commission se réserve le droit de refuser la demande de changement de date et/ou horaire si elle est hors délais et pas en bonne et due forme

Toute modification d'horaire ou de terrain pourra être sollicitée, exceptionnellement, via l'adresse officielle électronique du club avec l'accord écrit du club adverse.

Vous devrez indiquer, obligatoirement, N° de la rencontre – équipes en présence – date afin de faciliter le traitement de la demande.

Match 25286736 U13F EF VILLAGE – MARSANNAY du 03/12/2022 se jouera le 07/12/2022 à 15h.

Match 25286772 U13F MARSANNAY – CHEVIGNY du 10/12/2022 se jouera à 10h.

Match 25286803 U13F DUC – CHEVIGNY du 26/11/2022 devra se jouer avant le mercredi 14/11/2022 dernier délai.

2.1 JOUR DE COUPE U15 FEM

La commission procède au tirage au sort des plateaux du jour de Coupe qui se déroulera le 10/12/2022 à 15h00 sur le terrain du club premier nommé

Plateau 1 : **CHENOVE** - IS SELONGEY – GEVREY CHAMBERTIN

Plateau 2 : **LONGVIC** – VILLERS LES POTS – BEAUNE

Retrouver le règlement en cliquant sur le [REGLEMENT](#)

II. FOOT PLAISIR

2.1 CHANGEMENTS DE DATES ET /OU HORAIRES

Après le 01-10-2022, la Commission sportive jeunes appliquera des amendes.

Changement d'horaire ou date de 6 à 12 jours avant le match U18 D1 – U18 D2 - U15 D1 – U15 D2 - U13 D1 - U13 D2 (Sauf NIVEAU D3) -> 15 €.

Changement d'horaire ou date de moins de 6 jours avant le match U18 D1 – U18 D2 - U15 D1 – U15 D2 - U13 D1 - U13 D2 (Sauf NIVEAU D3) ->20 €

La Commission informe les clubs que toutes les demandes de changement d'horaire, date et terrain doivent être faites par le biais du module prévu dans Footclubs dans les délais impartis.

Modification : A compter de ce jour, vous avez jusqu'au Lundi minuit pour faire votre demande et obtenir l'accord du club adverse via Footclubs.

La commission se réserve le droit de refuser la demande de changement de date et/ou horaire si elle est hors délais et pas en bonne et due forme

Toute modification d'horaire ou de terrain pourra être sollicitée, exceptionnellement, via l'adresse officielle électronique du club avec l'accord écrit du club adverse.

Vous devrez indiquer, obligatoirement, N° de la rencontre – équipes en présence – date afin de faciliter le traitement de la demande.

La commission, en possession de l'accord des clubs, modifie les rencontres suivantes, soit :

25384001 U15 FOOT PLAISIR CCOF - TALANT du 19/11/2022 Les clubs doivent se mettre d'accord pour fixer le match à une nouvelle date. **Merci de faire un retour sous huitaine.**

25383986 U15 FOOT PLAISIR LONGVIC 2 – CESSEY du 11/12/2022 remis le 03/12/2022. Les clubs doivent se mettre d'accord pour fixer le match à une nouvelle date. **Merci de faire un retour sous huitaine.**

Les matchs qui ne se joueront pas ne pourront pas se jouer après le 17/12/2022.

Tous les matchs non joués seront homologués match perdu 0 – 0 point sans amende.

III. FMI

La commission rappelle les informations suivantes concernant la FMI

En cas de dysfonctionnement de la tablette

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Echec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis, **pour le lundi 8h00**, au Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des

opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission...).

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.

En cas de dysfonctionnement de la tablette,

Nous vous demandons de prendre, obligatoirement, une photo du message qui s'affiche lors du dysfonctionnement de la tablette. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer à partir de la première récidive :

- Absence de code : 30,00 €
- Absence de tablette : 30,00 €
- Retard de transmission (dimanche avant minuit) : 30,00 €
- Absence de transmission : 50,00 €
- Non envoi rapport d'échec : 40,00 €

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes » sont disponibles sur notre site internet dans documents utiles.

3.1 POINTAGE FEUILLE DE MATCH

RAPPEL

Les feuilles de matchs U18 à U13 G et FEM doivent parvenir **au secrétariat le LUNDI** qui suit les matchs.

En cas de non-envoi des feuilles de présence de plateau, une amende sera appliquée.

Absence de transmission 50,00 €

Retard de transmission 30,00 €

JOURNEE du 26/11/2022

La commission :

- Prend connaissance de la feuille de match papier et du constat d'échec. La Commission Sportive valide le résultat.
- Demande aux clubs de faire le nécessaire pour la prochaine journée afin que la FMI fonctionne

Date	Match	Analyse Feuille de Match
<u>26/11/2022</u>	U15 D1 / Phase Automne / Poule A Is-Selongey 1 - Gevrey Chambertin 1	
<u>26/11/2022</u>	U15 D3 / Phase Automne / Poule B Auxonnais C.S. 1 - J D F 21 1	
<u>26/11/2022</u>	U15 D3 / Phase Automne / Poule B Ent. Savigny Fccl 1 - Chevigny St Sauveur 2	
<u>26/11/2022</u>	U13 Feminines / Phase Automne / Poule A Longvic 1 - Fontaine Les Dijon F 1	
<u>26/11/2022</u>	U13 Feminines / Phase Automne / Poule A Villers L.Pot 1 - Marsannay 1	
<u>26/11/2022</u>	U13 Feminines / Phase Automne / Poule A Cheminots Dijon Us 1 - Beaune A.S. 1	

26/11/2022

U15 Feminines / Phase Automne / Poule A
Chenove 1 - Longvic 1

La présente décision est susceptible d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délais prévus aux articles 188-189- 190 des règlements généraux de la FFF.

Prochaine commission : sur convocation

Le Président : AZZOUN F.